
Bulletin de pré-inscription à la VAE ASV-GIPSA APFORM

Confirme ma demande de pré-inscription au dispositif de Validation des Acquis de l'expérience (VAE) pour le Titre d'Auxiliaire Spécialisé(e) Vétérinaire (ASV)-GIPSA d'APFORM.

Pour rappel : la VAE pour le Titre ASV-GIPSA d'APFORM est accessible aux personnes justifiant sur le territoire français, d'au moins une année d'expérience professionnelle en équivalent temps plein sur les cinq dernières années en lien avec la certification visée (soit 1607h travaillées). Selon les critères établis par la loi, propres à la CPNE Vétérinaire et à APFORM :

- *Sont prises en compte : toutes les périodes réalisées en entreprise vétérinaire (activité salariée ou bénévole) en rapport direct avec la certification visée.*
- *Sont exclues : les périodes de formation initiale ou continue, les stages et immersions en milieu professionnel effectués pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre ou pour découvrir le métier, ainsi que les activités de volontariat.*

Les frais de dossier ont été fixés à 90€.

Document à retourner, complété et signé avec le règlement desdits frais de dossier, en vue de l'étude de votre candidature à la VAE ASV-GIPSA d'APFORM à Mme Simonin Joëlle : simonin@apform.fr

Je, soussigné(e),

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Tél : Email :

Déclare avoir pris connaissance des critères de recevabilité à la VAE pour le Titre ASV énoncés ci-dessus et également du règlement financier d'APFORM figurant au verso de ce document et y souscrire sans réserve.

Fait à : le

Signature :

T : 0 805 390 022
E : vae@apform.fr
www.apform.fr
APFORM - Association loi 1901

MODE DE REGLEMENT ET DE PAIEMENT

Le règlement des frais de dossier s'effectuera en une seule fois, de préférence par chèque à l'ordre d'APFORM. Merci de bien vouloir stipuler au dos du chèque votre nom et prénom.

REGLEMENT FINANCIER DU D'APFORM

Une pré-inscription en ligne sur le portail e.VAE d'OPCO EP est obligatoire pour chaque candidat afin que sa candidature soit étudiée. Elle implique l'engagement sans réserve de la part du candidat, de respecter les clauses et les conditions du présent règlement.

1 - CONDITIONS FINANCIERES

Art.1 : Les frais de dossier comprennent l'appui à la constitution du dossier de candidature (livret 1) sur le portail e.VAE d'OPCO EP, l'instruction du dossier, l'étude de la recevabilité selon les critères cités au recto de ce document ainsi qu'un entretien de positionnement précédant l'inscription définitive du candidat au dispositif de VAE. Cet entretien n'est réalisé qu'après validation du financement⁽¹⁾ et vise à confirmer le positionnement du candidat sur le Titre ASV (validation totale ou partielle sur certain(s) bloc(s) de compétence).

Art.2 : Le traitement de chaque candidature est subordonné au règlement desdits frais de dossier. En l'absence de ce règlement, APFORM se réserve le droit de ne pas instruire le dossier de candidature concerné.

Art.3 : Le règlement de ces frais de dossier n'entraîne pas la recevabilité d'une candidature mais uniquement son traitement. Ces frais ne se substituent pas aux frais d'accompagnement ni de certification pré et post passage en Jury. ⁽¹⁾ Les frais inhérents au parcours de VAE s'élèvent à 1920€^{TTC} et font l'objet d'un devis spécifique et d'une demande de prise en charge auprès de l'organisme financeur préalablement choisi par le candidat.

Art.4 : L'instruction d'une candidature est personnelle au candidat dont le nom figure sur le bulletin de pré-inscription.

2 - CLAUSES PARTICULIERES

Art.1 : Droit de rétractation : Si le candidat souhaite se rétracter, il doit le notifier par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à APFORM dans les quatorze (14) jours de la conclusion du présent contrat. Dans cette hypothèse, les frais de dossier acquittés lui seront remboursés conformément aux dispositions légales de l'article L.221-24 du Code de la Consommation. Toutefois il est rappelé que, conformément à l'article L.221-24 du Code de la Consommation, en cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai ci-avant fixé, et alors que l'exécution du présent contrat aurait déjà débuté, APFORM sera en droit de retenir sur les frais de dossier versés un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de la décision de rétractation. En cas de rétractation hors délai, les frais de dossier versés à APFORM resteront acquis à ce dernier.

Art.2 : Non obtention d'une prise en charge : La non obtention d'une prise en charge du financement du parcours VAE⁽¹⁾ par l'organisme financeur concerné n'entraînera pas la restitution desdits frais de dossiers et reportera l'entretien de faisabilité jusqu'à validation du financement⁽¹⁾.

T : 0 805 390 022

F : 04 42 931 636

E : contact@apform.fr

www.apform.fr

APFORM - Association loi 1901